

<p style="text-align: center;">Réunion publique du Conseil de quartier Pont de Flandre, le 09 mars 2010 Ecole élémentaire A 84 rue Curial à 19h</p>

Echanges avec le Maire.

Résultat de la concertation sur la dénomination des voies internes de la Résidence Michelet

En présence de Léa Filoche, Conseillère déléguée en charge de la Politique de la Ville.

La consultation des habitants du quartier sur la dénomination de rues constitue une première. Elle s'est déroulée en trois étapes :

- des propositions ont été faites par les habitants lors du dernier Conseil de quartier, le 10 décembre 2009.
- Ces noms ont été confrontés avec la liste de noms disponibles établie par l'Hôtel de Ville, et une liste de 9 personnes a été soumise au vote des habitants, dont 7 émanaient du Conseil de quartier.
- Du 1^{er} au 7 février 2010, 3000 bulletins de vote ont été distribués dans la Résidence Michelet ainsi que dans les habitations des rues de Cambrai et de Curial. 6 urnes étaient disposées dans le quartier.

La participation a été assez bonne puisque 548 bulletins ont été remplis, ce qui représente environ 1/3 des foyers de la résidence.

Résultats :

1. Bernard Tétu (344 voix) ; 2. Rosa Parks (310 voix) ; 3. Henri Verneuil (209 voix) ; 4. Colette Magny (170 voix) ; 5. René Koch (169 voix) ; 6. Rosa Luxemburg (102 voix) ; 7. France Bloch Sérazin (102 voix) ; 8. Omar Khayam (101 voix) ; 9. Olof Palme (54 voix).

La Mairie du 19^e a proposé à l'Hôtel de Ville que la voie AM19 et le groupe scolaire qui s'y trouve prennent le nom de Rosa Parks, que la voie EI19 et la crèche prennent celui d'Henri Verneuil et que la voie AN19 devienne la rue Bernard Tétu. Cette proposition doit être validée par la commission du Conseil de Paris qui se réunit une fois par an pour déterminer les appellations des rues de Paris.

Le Commerce dans le quartier Pont de Flandre

En présence de Xavier Golczyk, Adjoint au Maire du 19^e arrondissement chargé du commerce, de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, et de Rosa Tandjaoui, présidente de l'Association des commerçants de l'avenue de Flandre.

Lors du dernier Conseil de quartier certains habitants avaient souhaité parler du manque de commerces dans le quartier Curial, le secteur Macdonald et la ZAC Claude Bernard.

Xavier Golczyk rappelle que l'avenue de Flandre est une des quatre principales rues commerçantes du 19^e arrondissement, avec la rue de Belleville, l'avenue Secrétan (entre Jaurès et le marché Secrétan) et une partie de la rue de Meaux (autour du métro Laumière).

Rosa Tandjaoui présente l'Association des commerçants de l'avenue de Flandre, où sont implantés 188 locaux commerciaux, dont seulement 10 vacants. L'association travaille avec la Chambre de commerce sur les mutations et transmissions et sur le projet de recruter de nouveaux commerces complémentaires. L'étude faite par l'EDL (Equipe de Développement Local) montre qu'il y a dans le quartier un manque de boutiques de textiles, et non de commerces de bouche.

Les clients ont leur rôle à jouer pour préserver les petits commerçants indépendants. Il y a certes une différence de prix avec les grandes surfaces car celles-ci emploient une personne quand un commerce indépendant en emploie 5, mais ce dernier offre une meilleure qualité de service et entretient le lien social.

Le problème majeur que rencontrent les commerçants du quartier est lié aux questions de sécurité. De nombreux commerçants de l'avenue de Flandre ont subi des braquages au cours de l'année écoulée. Le

Casino perd chaque année pour 120 000 € de marchandises. Ces vols concernent essentiellement des produits de valeur (alcools, parfums...) ce qui indique selon Rosa Tandjaoui qu'ils sont le fait d'une petite délinquance organisée pour la revente. La situation est telle que les commerçants ne peuvent pas évaluer dans leur budget la marge d'erreur qui correspond aux vols.

Regret qu'il n'y ait aucune illumination avenue de Flandre pour Noël.

A Paris, les illuminations de Noël sont à la charge des associations de commerçants, et la Ville ainsi que la Mairie du 19^e en subventionnent en partie. Les cotisations des membres de l'Association des commerçants de l'avenue de Flandre sont déjà élevées car tous les commerçants n'en font pas partie. Or, étant donnée la grande taille de l'avenue de Flandre, l'estimation la plus basse du coût des illuminations de Noël serait de 15 000 € et il faudrait compter jusqu'à 50 000 € pour une décoration de qualité. Cette année, le directeur du Printemps avait accepté de prêter ses décorations de Noël après usage, mais ça n'a pas été possible en raison d'un problème de stockage.

Le 28/29 mai l'Association organise une opération festive : un orchestre va déambuler avenue de Flandre, il y aura des décorations et des distributions de roses pour les clients habitués.

Des habitants se plaignent de la nature des commerces installés rue de Crimée et avenue de Flandre : de trop nombreux magasins pour téléphoner à l'étranger, difficultés à trouver de la charcuterie...

Certains commerces sont en effet considérés comme « déqualifiants » pour un quartier, tels que les taxiphones ou les bazars. Mais leur nombre et leur réussite en termes de chiffres d'affaires montrent qu'ils répondent à une demande. D'autre part, le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, inscrit dans la Constitution, garantit en France la liberté d'entreprendre.

Rosa Tandjaoui rappelle qu'il y a dans le quartier plusieurs moyennes surfaces et deux grandes surfaces qui vendent de la charcuterie.

La demande est d'autre part fluctuante, comme le montrent les études fréquemment réalisées sur le commerce. Il y a 5/6 ans, les poissonneries ne fonctionnaient plus du tout sur les marchés parisiens ; aujourd'hui on en trouve au moins une sur chaque marché du 19^e, souvent deux.

De nombreux jeunes souhaitent devenir bouchers-charcutiers et les centres de formation en boucherie-charcuterie ne désemplissent pas. Mais ils préfèrent être salariés dans des grandes surfaces plutôt que de travailler 14h/jour dans des conditions économiques incertaines. En effet, si les petits commerces indépendants se raréfient, c'est surtout parce que les clients leur préfèrent les grandes surfaces, moins chères.

Sur le quartier Claude Bernard, il faudrait prévoir du commerce alimentaire.

Dans le cadre de l'opération Paris Nord-Est de nouveaux commerces de tous types vont s'installer aux rez-de-chaussée des nouveaux immeubles. Le projet de centre commercial Porte de la Villette est actuellement en stand-by à cause de la crise immobilière.

Sur combien de mètres les boutiques ont-elles le droit de dépasser sur le trottoir ?

Les commerces ayant l'autorisation d'avoir une extension sur le trottoir peuvent occuper 1/3 de celui-ci. Ils payent en échange de leurs patentes des redevances annuelles à l'Etat. L'espace situé sous les balcons d'un immeuble n'est pas compté comme du trottoir puisqu'il fait partie du foncier de l'immeuble.

Que peuvent faire les pouvoirs publics pour protéger les commerçants des évictions par renouvellement de bail ?

Certains bailleurs privés se permettent en effet des augmentations de loyer considérable au moment du renouvellement de bail. Les commerçants sont relativement peu protégés sur ce point, par rapport aux locataires habitants. Xavier Golczyk mobilise régulièrement juristes et notaires avec la Chambre de

Commerce et d'Industrie pour expliquer aux commerçants leurs droits et les moyens qu'ils ont pour les défendre.

Depuis la fermeture d'une librairie/papeterie/presse rue de Crimée, il n'y a plus un seul débit de journaux entre le Pont de Crimée et la station de métro.

L'ensemble des professions liées à l'écrit rencontre de grandes difficultés. La presse, sous sa forme papier, est en train de périlcliter. Il reste néanmoins un point presse rue de l'Ourcq ainsi qu'un grand kiosque avenue de Flandre, en face du Monoprix. Une librairie va prochainement s'installer entre la rue Mathis et l'avenue de Flandre.

Régie de quartier du 19^e Nord : des actions au quotidien

En présence d'André Bonnin, Président, et d'Anne Mistral, directrice.

La Régie de quartier regroupe en partenariat la Ville, des bailleurs sociaux, des associations et des habitants des quartiers du 19^e Nord (de Stalingrad au périphérique). Elle vise la revalorisation du quartier et l'amélioration du cadre de vie, par et pour les habitants. Créée en janvier 2003, elle compte aujourd'hui 75 salariés, dont 55 en insertion.

La Régie emploie en effet des personnes éloignées de l'emploi, à qui elle propose une formation et qu'elle accompagne dans leur projet professionnel (aide à la réalisation de CV et à la recherche d'emploi, mise en contact avec des employeurs ...).

Les prestations proposées par la Régie contribuent à l'amélioration du cadre de vie : nettoyage des rues Curial, Cambrai, A. Karr et passage Wattieaux (contrat avec la Ville), des parties communes de certains immeubles (contrats avec Paris Habitat, Icade, RIVP...), remplacement de gardiens pour le vidage de containers, entretien d'espaces verts (tonte, désherbage, débroussaillage...), services de second œuvre de bâtiment et de bricolage (chez des particuliers surtout).

La Régie s'attache à développer le lien social dans les quartiers. Elle offre aux habitants une écoute et une analyse de leurs besoins, les réoriente vers d'autres structures si nécessaire. Une matinée par semaine, elle propose de l'aide aux démarches administratives.

Les adhérents de l'association (5 € / an) ont accès à la bibliothèque (reposant sur le troc de livres) et à la bricothèque (prêt d'outils de bricolage). L'atelier mosaïque, qui a lieu tous les mercredis après-midi, travaille sur une œuvre qui sera placée dans le quartier (en ce moment un totem lumineux pour les espaces verts de la tour B de la Résidence Michelet). La Régie propose aussi des séances de théâtre forum, en ce moment sur le thème de la lutte contre les discriminations. Elle organise des sorties culturelles : visites de musées, pièces de théâtre (partenariat avec le théâtre de l'Odéon) parfois suivies de rencontres avec les équipes artistiques.

Sur les fêtes de quartier la Régie travaille en partenariat avec de nombreuses autres associations : elle met du matériel à disposition et aide à la réalisation des affiches, demande éventuellement une petite participation financière aux bailleurs.

Elle expose régulièrement les œuvres d'artistes du quartier, notamment des peintures, dessins et photos.

La Régie travaille actuellement sur un livre de cuisine du quartier, présentant 30 recettes d'habitants accompagnées de leur histoire, qui vise à souligner son aspect multiculturel.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h

234 rue de Crimée

01 42 09 96 02

regie19.over-blog.com

Bureau des Conseils de quartier : 01 44 52 29 85

5/7 place Armand Carrel 75019

www.mairie19.paris.fr